



refus de prise en charge d'une reparation

Par **renaud et paupiette**, le **20/02/2011** à **13:30**

bonjour,

je possède une 207 achetée neuve . Elle a maintenant a peine 30000km et a peine 3 ans. .
Les entretiens sont suivies dans le réseau. Il y a peu de temps un message abs défaillant s'est affiché. Peugeot a changé le calculateur ABS (pour la maudite somme de 700euro) .
Ce genre de pièce doit tenir la vie du véhicule . Peugeot refuse toute prise en charge suite à un courrier que je leur ai adressé en RAR.
Que me proposez vous???

cordialement

Par **razor2**, le **20/02/2011** à **18:46**

Bonjour, la pièce a été changée?

Si Peugeot refuse, vous n'avez aucun recours sur le plan juridique.

Par **fra**, le **21/02/2011** à **10:39**

Bonjour,

Je suis d'accord avec "Razor2" car la garantie constructeur devait être dépassée.
Il ne vous reste qu'à rapporter votre mésaventure auprès d'un journal automobile (Auto Plus, Auto-Journal, ou autres), car les constructeurs détestent ce genre de publicité. Une nouvelle négociation aboutira, peut-être, avec une meilleure issue pour vous.